



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE POLICE DE CIRCULATION

Rue Picasso

Le maire,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune,

Considérant la demande de l'association des parents d'élèves de l'Ecole primaire St Nicolas pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants et en particulier l'organisation de balades en calèche, qui auront lieu le vendredi 16 décembre 2022 dans la rue Picasso,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 16 décembre 2022 de 18h00 à 22h00, la rue Picasso sera totalement fermée à la circulation entre la Place de l'Eglise et l'entrée du cimetière. L'impasse Douanier Rousseau sera également fermée à la circulation

Article 2 : Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit sur l'emprise réservée à la festivité

Article 3 : La circulation piétonne sur les trottoirs et bas-côté pourra être temporairement modifiée

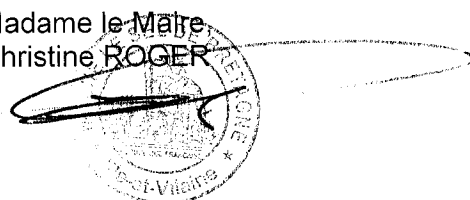
Article 4 : Exceptionnellement, l'éclairage de la rue sera prolongé ce vendredi 16 décembre 2022 jusqu'à 22h30

Article 5 : La mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation et de la sécurité sera organisée par les organisateurs de l'arbre de Noël des enfants

Article 6 : M le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 21 novembre 2022,

Madame le Maire
Christine ROGER



fermeture accès
Rue Picasso

la Rue

LA HAUTE RUE

REGNIER AULNETTE

R NOMINOE

R ANNE DE BRETAGNE

Moine du Sel-de-

R PICASSO

École Primaire Saint-
Nicolas

R DU GUESCLIN

Échelle 1 : 3 795

0 50 m

LAIGRON